

Un protocole sanitaire national fixe les conditions d'accueil des élèves et des personnels au sein des EPLE.

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Le principe demeure « L'accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire » (cf. *protocole national p2*). L'élévation au niveau « urgence attentat » du plan VIGIPIRATE interdit par ailleurs les attroupements aux abords de l'établissement.

Les préconisations sanitaires contenues dans le protocole national ont été déclinées pour le collège d'Escalquens en tenant compte des ces deux impératifs d'un protocole interne qui repose sur les grands principes suivants :

- Mise en œuvre des gestes barrières :
 - Port du masque et distanciation sociale pour les élèves et les adultes
 - Lavage des mains à l'eau et au savon chaque fois que cela est possible
 - Aération des locaux
- Limitation du brassage des élèves (en particulier lorsqu'on ne peut pas porter le masque)
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La prévention du risque – le rôle des parents

1. LES GESTES BARRIERES

- **Port du masque** : il est obligatoire pour tous les élèves et les adultes dès l'entrée dans le collège (espaces extérieurs et intérieurs). Les élèves et les personnels pourront retirer leur masque uniquement lorsqu'il est incompatible avec une activité (prise des repas, de médicaments, de boissons, de certaines pratiques sportives ...), ces masques, à fournir par les familles en ce qui concerne les élèves, et par l'employeur pour les personnels, seront changés chaque demi-journée
- **Nettoyage obligatoire des mains** à l'arrivée dans le collège, avant et après chaque passage aux toilettes et en fin de journée. Des flacons ou distributeurs de gel hydro alcoolique (ou de savon désinfectant) sont à disposition des élèves, des personnels et des visiteurs dès l'accueil de l'établissement.
- **Ventilation des locaux** : le collège dispose d'un système de ventilation. Afin de garantir une bonne qualité de l'air à l'intérieur, les débits de renouvellement sont supérieurs à ceux imposés par la réglementation soit 25m³/h au lieu de 15m³/h. Les locaux seront être aérés sur la période 12h30 – 13h50.

2. BRASSAGE DES ELEVES ET SITUATIONS A RISQUES

Les contraintes d'organisation spatiales et/ou temporelles ne permettent pas d'éviter toutes les situations de brassage et le respect de la distanciation physique, le port du masque sera donc d'autant plus important dans ces situations.

➤ **La demi pension :**

Un renforcement des mesures va être opéré, conformément aux directives nationales et aux préconisations du Conseil départemental de la Haute-Garonne, en particulier au niveau des points suivants :

- Limitation du brassage des élèves : organisation du passage au réfectoires par classe
- Balisage du sens de circulation des convives au sein du réfectoire, en veillant à éviter les croisements dans la mesure du possible (notamment les flux entrée/sortie)
- Distanciation d'1 mètre entre chaque convive (en disposant les chaises en quinconce) en disposant des tables de façon à permettre une distanciation entre groupe d'élève de niveaux différents à plus d'1 mètre de distance.
- Nettoyage des tables après chaque convive et retrait des carafes d'eau (il est demandé aux élève de venir avec leur bouteille) Une poubelle spécifique est mise à disposition au self pour l'élimination des masques jetables dans la matinée.

➤ **L'Enseignement physique et sportif (EPS)**

Les points suivants ont été actés et sont à respecter scrupuleusement.

- Aucun changement de tenue (ni avant ni après le cours) : **venir en tenue EPS avec une serviette pour s'essuyer à la fin du cours.**
- Déprogrammation de certaines activités et remplacement par d'autres qui répondent aux exigences du protocole, comme la course d'orientation, la danse, le fitness, la marche sportive, la course etc...
- Le port du masque est obligatoire en cours d'EPS sauf au moment de l'activité physique.
- Désinfection obligatoire des mains avec une solution hydro alcoolique en début de cours.

➤ **Les récréations**

Les élèves devront conserver le masque, s'ils ont un encas ou un goûter, ils devront s'éloigner de leurs camarades d'au moins 1 mètre pour le manger. Les sucettes ne seront pas acceptées.

3. NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Le nettoyage des surfaces les plus fréquentées et des grandes surfaces (tables, chaises, bureaux, poignées, demi-pension...) est assuré au moins une fois par jour avec utilisation d'un désinfectant, plusieurs fois par jour pour les toilettes. Concernant les séquences pédagogiques nécessitant des manipulations et se déroulant dans des salles spécifiques (sciences, technologie), les élèves et les professeurs devront procéder à un lavage ou la désinfection des mains en amont de la séance.

***NB :** les enseignants auront à leur disposition une lingette à imbiber et du produit pour assainir leur poste de travail si nécessaire.*

4. PREVENTION DES RISQUES – RÔLE DES PARENTS

Les parents des élèves jouent un rôle essentiel. Ils sont invités à prendre la température de leurs enfants avant le départ pour le collège et s'engagent à ne pas les y envoyer en cas de fièvre (38°C ou plus), ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans la famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme cas contact à risque ne doivent pas se rendre au collège. Ils en informent immédiatement le collège.

LES PERSONNELS DOIVENT S'APPLIQUER LES MÊMES REGLES

5. COMMUNICATION – INFORMATION

En cas d'apparition d'un cas suspect au collège, un protocole spécifique est mis en place en lien avec la vie scolaire et l'infirmière scolaire, notamment une prise immédiate de température (par thermomètre sans contact). Une salle dédiée est prévue au sein de l'infirmierie pour un isolement immédiat avant de contacter les parents. Si un test s'avère positif, les familles des élèves ayant été en contact avec cette personne en seront informées sans délai.

- **Information de la communauté scolaire par l'ENT** d'un cas confirmé de Covid-19
- **Information des parents des élèves contacts à risque** et isolement au domicile

Eric BOUVIALA

